

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Petite enfance 



PRÉREQUIS

- Avoir au minimum 17 ans au moment de l'entrée en formation.
- Avoir moins de 30 ans au démarrage du contrat (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé)
- Aucun niveau scolaire n'est exigé.

DURÉE DE FORMATION

18 mois

Nombre d'heures de formation :
selon diplôme obtenu

LIEUX DE FORMATION

Pyrénées-Orientales :

- Perpignan
- Carcassonne

TAUX DE RÉUSSITE (2024)

86%

DIPLÔME

Diplôme d'État

Niveau 4

LE RÔLE DE L'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'auxiliaire de puériculture est un professionnel de la petite enfance spécialisé dans l'accompagnement des nouveau-nés, des jeunes enfants et parfois des adolescents, qu'ils soient en bonne santé, porteurs de handicap ou atteints de pathologies chroniques.

Il participe activement à leur éveil, à leur bien-être et à leur développement, tout en veillant à leur santé et leur sécurité.

Son rôle s'inscrit dans une démarche globale, où la relation avec l'enfant, le soutien à la parentalité et la collaboration avec les équipes médicales, soignantes et éducatives sont essentiels.

VOUS AIMEZ PRENDRE SOIN DES ENFANTS ?

Découvrez un métier d'avenir dans un secteur qui recrute !



CFA Sanitaire & Social

Former aux métiers de l'humain

Contactez-nous

04 67 69 04 36 

contact@cfa-sanitaire-social.com 

www.cfa-sanitaire-social.com 

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

LE CONTENU DE LA FORMATION

- BC1** Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- BC2** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- BC3** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- BC4** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- BC5** Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

En savoir + : www.francecompetences.fr
RNCP40743 - DE - Auxiliaire de puériculture

POURSUITE D'ÉTUDE

Educateur de jeunes enfants, Infirmière, Aide-Soignant

QUELS EMPLOYEURS ?

L'auxiliaire de puériculture **travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire** intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, en établissement ou à domicile :

- Les **crèches** et établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- Les **centres de protection maternelle et infantile (PMI)** ;
- Les **instituts médico-éducatifs** ;
- Les **services hospitaliers de pédiatrie et de néonatalogie** ;
- Les **maternités** ;
- Les **pouponnières sanitaires ou sociales**.

QUEL COÛT POUR MA FORMATION ?

La formation est gratuite pour l'apprenti(e)

Art. L.6211-1 et L.6221-2 du code du travail

Loi 2018-771 du 05/09/2018 Art-11

QUELLES SONT LES MISSIONS AU QUOTIDIEN ?

- Accueillir et accompagner l'enfant** dans les actes de la vie quotidienne (repas, soins, hygiène, sommeil) ;
- Proposer et animer des activités d'éveil** favorisant l'autonomie et le développement ;
- Veiller au confort, à la sécurité et à la santé des enfants**, en repérant d'éventuelles difficultés ;
- Assurer une communication bienveillante** et un soutien auprès des familles (soutien à la parentalité) ;
- Contribuer à l'inclusion et à l'intégration** d'enfants en situation de handicap ou de vulnérabilité ;
- Observer, analyser et transmettre les informations utiles** à l'équipe pluridisciplinaire ;
- Participer aux projets éducatifs et de soins mis en place** dans les structures de la petite enfance.

Je candidate



Étape 1

Préinscription



Étape 2

Inscription à une réunion d'information en visioconférence

Les partenaires